

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 20 : Personnel Municipal - Prime annuelle 2014

En vertu de la délibération n° 136 du 16 décembre 1986, les agents municipaux bénéficient d'une prime annuelle dont le versement s'effectue en deux fois :

* le premier au mois de juin à raison de 50 % du montant de l'année antérieure,

* le second en décembre à raison des 50 % restants auxquels s'ajoute le montant de la revalorisation de la prime calculée sur la base du double du taux de l'inflation, par référence à l'indice des prix à la consommation du mois d'août de l'année en cours.

Le montant de la prime pour l'année 2013 s'élevait à la somme de 1 708.42 €.

Il convient, comme cela se pratique chaque année, de verser :

- en juin 2014 : un acompte de 854.21 €, représentant 50 % du montant de la prime,

- en décembre 2014 : le solde, dont le montant réactualisé dans les conditions ci-dessus, sera fixé par arrêté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **décider d'accorder** au personnel municipal le versement de la prime annuelle dans les conditions susvisées,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à procéder à son versement,
- d'**imputer** la dépense sur les crédits prévus au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Décide d'accorder** au personnel municipal le versement de la prime annuelle dans les conditions susvisées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à son versement,
- **Décide** que la dépense sera **imputée** sur les crédits prévus au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY